



## MAIRIE DE CIEURAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JUIN 2018

Sous la présidence du Maire Guy PEYRUS

*La séance est ouverte à 20h30*

*Est nommée secrétaire de séance : Michel GARD*

**Présents** : Guy PEYRUS, Michel GARD, Anne-Marie CADART, Didier MARABELLE, Florence ALAUX, Jean-Claude CUBAYNES, Christian MIQUEL, Jérôme DENOUE, Bernard TERRET, Georges TRIZIS

**Nombre de votants 10.**

Lecture par Anne-Marie CADART du Procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2018,  
Le P.V. est adopté à l'unanimité.

### **I. Autorisation de passage sur la parcelle cadastrée AD 158 appartenant au domaine privé de la commune :**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour autoriser un droit de passage sur la parcelle cadastrée section AD n°158 appartenant au domaine privé de la commune, afin de permettre l'accès aux parcelles cadastrées section AD n° 163 et AD n° 164 qui font l'objet d'une vente pour construction de deux maisons d'habitation.

Ce droit de passage sur la parcelle privée du domaine communal, section AD n° 158 est soumis à trois conditions :

- a) Respecter le plus possible le végétal, afin de protéger les taillis et les arbres existants.
- b) Tous les coûts des travaux d'aménagement d'accès sur la route d'intérêt communautaire, afin de garantir une sortie correcte seront intégralement à la charge du pétitionnaire.
- c) Avant le début des travaux et pendant leur réalisation, un élu sera désigné pour se rendre sur place afin de vérifier la conformité du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote cette délibération à l'unanimité et demande à monsieur le maire de faire les démarches nécessaires pour ce droit de passage et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- A. Monsieur le maire informe l'assemblée que la fête des écoles de notre RPI se déroulera dimanche 1<sup>er</sup> juillet à partir de 10h45 à Flaujac Poujols. Nous y sommes tous cordialement invités.
- B. Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un avis de sommes à payer concernant le Syndicat d'Assainissement des Cours d'Eaux. Hors, à notre connaissance, ce syndicat est en cours résiliation. Il demande à Messieurs Cubaynes et Miquel qui siègent à ce syndicat, de bien vouloir prendre contact avec son président

afin de savoir ce qu'il en est exactement et si nous sommes redevables de la cotisation demandée.

- C. Monsieur le maire informe l'assemblée que compte tenu du violent orage dont notre commune a été victime récemment un certain nombre de personnes se sont spontanément présentées à la mairie le dimanche 17 juin afin de tronçonner les arbres, dégager des branchages, redresser un poteau téléphonique. Il tient à les remercier pour leur civisme et leur efficacité.
- D. Monsieur le maire rappelle qu'un arrêté départemental portant sur « l'affichage sauvage » a été pris par le département et que les personnes qui persistent à perpétrer ces affichages, risquent de se voir verbaliser.

La séance est levée à 22h00

La secrétaire,

Le maire

Michel GARD

Guy Peyrus